

Strasbourg, 2 juin 2023

CAI(2023)14_FR

COMITÉ SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CAI)

6^{ème} Réunion

Agora, salle G03

Strasbourg

31 mai - 2 juin 2023

LISTE DES DÉCISIONS

www.coe.int/ai

Liste des décisions

- Le Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe (ci-après dénommé "CAI" ou "le Comité") tenant sa 6^{ème} réunion plénière, à Strasbourg, du 31 mai au 2 juin 2023, conformément à son mandat adopté par le Comité des Ministres, a décidé :

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion

- De prendre note des remarques liminaires de M. Thomas SCHNEIDER, Président du CAI, de Mme Claudia LUCIANI, Directrice, Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance, et de Mr Patrick PENNINCKX, Chef de Service, Société de l'information.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

- D'adopter l'ordre du jour et l'ordre des travaux sans modification.
- D'adopter le rapport de la 5^{ème} réunion plénière du Comité.

Point 3 de l'ordre du jour. Information du Secrétariat

- De prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les résultats du 4^{ème} Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe qui s'est tenu à Reykjavík, en Islande, les 16 et 17 mai 2023, et de se féliciter de l'engagement pris pour assurer un rôle de premier plan au Conseil de l'Europe dans l'élaboration de normes à l'ère numérique pour sauvegarder les droits de l'homme en ligne et hors ligne, y compris en finalisant, en priorité, la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle, comme indiqué dans la Déclaration de Reykjavík.
- De prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les préparatifs en cours au sujet des nouveaux mandats des Comités directeurs et Comités ad hoc au Conseil de l'Europe, et l'impact attendu pour le CAI.

Point 4 de l'ordre du jour. Information concernant l'organisation du travail restant

- De prendre note des informations fournies par le Président et le Secrétariat concernant l'organisation du travail restant pour le Comité et le calendrier proposé, sous réserve des résultats des délibérations du Comité des Ministres sur le mandat du Comité.

- De mandater le Président et le Secrétariat pour contribuer aux délibérations sur le mandat, notamment concernant le nombre et la durée des réunions nécessaires en 2024 afin de finaliser le projet de Convention-cadre et la méthodologie HUDERIA.
- De charger le Secrétariat d'organiser une série de réunions informelles du Groupe de rédaction afin d'explorer les solutions possibles à certaines des questions en suspens dans le projet de Convention-cadre, au cours de la période allant de juin à décembre 2023. Les résultats des travaux du Groupe de rédaction à cet égard seront soumis à la Plénière pour discussion, et les Participants et Observateurs qui ne sont pas présents au sein du Groupe de rédaction auront la possibilité de soumettre des commentaires et propositions écrits au Groupe de rédaction sur les questions à examiner lors des réunions informelles.
- De mandater le Président, avec l'aide du Secrétariat, pour qu'ils préparent un nouveau projet de travail de Convention-cadre d'ici au 30 juin 2023, en vue de préparer la préparation des négociations.

Point 5 de l'ordre du jour. Echange d'information

- De prendre note des informations fournies par la représentante de la Commissaire aux droits de l'homme, Mme Charlotte ALTENHOENER-DION, concernant la récente publication du rapport « Human rights by design - future-proofing human rights protection in the era of AI ».
- De prendre note de l'intervention de Mme Kristine LIČIS (Lettonie), Présidente du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) et de la remercier pour sa participation à sa réunion.
- De prendre note de l'intervention du représentant de la Commission européenne concernant l'avancée de la réglementation de l'UE sur l'IA.
- De prendre note de l'intervention de M. Gregor STROJIN (Slovénie), Vice-Président, concernant sa participation et représentation du Comité lors d'une table ronde sur « L'intelligence artificielle, la liberté d'expression et la désinformation : défis et risques pour la démocratie » organisée par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe le 26 mai 2023.

Point 6 de l'ordre du jour. Préparation d'un communiqué concernant les travaux du CAI

- D'examiner et d'adopter le projet de déclaration préparé par le Secrétariat.

- De charger le Secrétariat de publier la déclaration sur le site internet du CAI.

Point 7 de l'ordre du jour. Examen des Chapitres I à VI (Session plénière)

- De formuler des commentaires généraux et de faire des propositions concrètes pour les Chapitres I à VI pour considération par le Groupe de rédaction.
- De charger le Groupe de rédaction de tenir compte de ces commentaires et propositions.

Point 8 de l'ordre du jour. Examen des Chapitres I à VI (Session du Groupe de rédaction)

- De ré-examiner et de finaliser la première lecture des Chapitres I à VI au sein du Groupe de rédaction à la lumière des propositions faites par la Plénière et des commentaires écrits et suggestions soumis par les membres, participants et observateurs.

Point 9 de l'ordre du jour. Dates et lieu des prochaines réunions

- De tenir sa prochaine réunion plénière à Strasbourg lors de la seconde partie du mois d'octobre 2023 (date à confirmer plus tard par le Bureau).

Point 10 de l'ordre du jour. Questions diverses

- De procéder à un échange de vues au sujet des activités de sensibilisation du CAI et du Secrétariat, soulignant la nécessité de fournir des informations concernant le processus aux Etats potentiellement intéressés.

Point 11 de l'ordre du jour. Adoption de la liste des points abordés lors de la réunion et des décisions prises, et clôture de la réunion

- D'adopter la liste des décisions.